

DECISION N° 01/2024/NP/SB DU 2 MAI 2024

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Brive.

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment les articles 1 et 4,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment les articles 29 et 30,

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment les articles 31 et 32,

Vu le régime général de la délégation de signature en droit administratif,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 2 mai 2024, affectant Monsieur Nicolas PORTOLAN, Directeur d'Hôpital (hors classe), en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Brive-la-Gaillarde et de l'EHPAD du Pays de Brive (Corrèze), appartenant au groupe II.

Vu l'arrêté ministériel en date du 09 mars 1992 portant nomination de Madame Sandrine BERGER, en qualité de Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Brive la Gaillarde (Corrèze),

DECIDE

ARTICLE 1 :

Madame Sandrine BERGER, Directrice Adjointe, est habilitée à signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Brive, les documents relatifs aux dons et legs.

ARTICLE 2 :

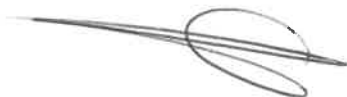
La présente délégation prend effet au 2 mai 2024 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même domaine.

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au Trésorier de Centre Hospitalier de Brive, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Elle sera également publiée et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Brive.



Fait à Brive la Gaillarde, le 2 mai 2024.

Le Directeur du Centre Hospitalier,



Nicolas PORTOLAN

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée 01/2024/NP/SB

| DELEGATAIRE | GRADE | PARAPHE | SIGNATURE |
|-----------------|-------|---|---|
| Sandrine BERGER | DH |  |  |